

RELEVÉ DE DECISIONS DE LA COMMISSION RECHERCHE DE L'UNIVERSITE

Séance du Mardi 16 Janvier 2018

1°) Points d'information :

- Dispositif « Jeunes Chercheurs » de la région Grand Est

4 dossiers déposés par l'URCA à l'automne dernier ont été retenus.

- Présentation du projet TIGA par Mme Honorine Katir, directrice de développement du pôle AEBS

- Présentation des SCR (Services Communs de Recherche) par M. J. Pieri, DGS et M. T. Letellier

4 SCR sont en cours de structuration, ils seront adossés aux 4 pôles thématiques de l'URCA (AEBS, Santé, SNI et SHS). Chaque service sera animé par un directeur de développement.

Le pôle SHS sera identifié à travers une Maison des Sciences de l'Homme, située dans le bâtiment Recherche à Croix Rouge.

Les SCR sont des services supports en matière de veille et ingénierie de projets, communication, valorisation, partenariat avec le monde socio-économique, secrétariat mutualisé, service financier.

- Bilan dépôts ANR - Edition 2018

59 dossiers déposés par l'URCA.

Pas d'information à ce jour pour ce qui concerne les dossiers sur liste d'attente de l'édition 2017

2°) Organisation du dispositif « Allocations 2018 » :

50 dossiers ont été déposés et transmis pour la première phase d'évaluation par les écoles doctorales de l'URCA. Cette étape d'analyse des dossiers va s'opérer le 30 janvier prochain dans le cadre d'une commission ad hoc composée de 10 collègues de l'ancienne ED SHS, 8 collègues de l'ED STS et 2 membres de la CR qui permettront de compléter le secteur STS.

Laurent Lucas propose à Abdelillah El Hdiy et Philippe Nguyen, membres de la CR, de participer à cette commission ad hoc.

3°) Dispositif « Colloques 2018 » - Demandes de subvention :

Présentation des propositions de répartition des demandes de subvention dans le cadre du dispositif « Colloques 2018 » (Annexe)

Cette proposition de répartition est soumise à l'approbation des conseillers :

*0 opposition
0 abstention
Approuvé à l'unanimité*

4°) Critères d'attribution de la PEDR :

Présentation par Essaid Ait Barka, Vice-Président en charge du Conseil Académique, du document « Les critères d'attribution et de modulation des montants de la PEDR par les établissements », « Révision des critères d'attribution de la PEDR à compter de la campagne 2018 / Annexe 1 – Ministère et Annexe 2 – Dispositif proposé par l'URCA »

Après plusieurs échanges avec les conseillers, un premier vote porte sur la proposition de pondération détaillée en page 7 du document :

*8 voix contre
8 abstentions
7 voix pour*

Cette première proposition n'étant pas adoptée, le Vice-Président du CAC propose de rester sur le système actuel détaillé dans la note de cadrage PEDR Campagne 2017, à une modification près et uniquement au profit des MCF. Cette modification propose d'autoriser un seul C sans qu'il n'y ait de note C sur les notes associées au P (Publications et Production scientifique) et au E (Encadrement doctoral et scientifique).

Cette seconde proposition est soumise à l'approbation des conseillers :

*2 voix contre
3 abstentions
17 voix pour*

En complément de cette proposition retenue, le Vice-Président du CAC propose de maintenir les montants votés en 01/2017 avec une catégorisation selon 2 pools :

- Pool 1 : PR ex et PR1
- Pool 2 : PR2 et MCF

Avec les principes suivants :

- Pour les critères P et E : une note A vaut 4 points, une note B 1 point et une note C 0 point,
- Pour les critères D et R, une note A vaut 2 points, une note B 1 point et une note C 0 point,

Cette dernière proposition est soumise à l'approbation des conseillers :

*2 voix contre
5 abstentions
16 voix pour*

5°) Questions diverses :

Néant